

Loi travail : Les organisations obtiennent le respect du droit de manifester

22 juin 2016

Communiqué CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL

Loi travail : Les organisations obtiennent le respect du droit de manifester

Le Gouvernement avait franchi un nouveau cap dans sa volonté de bâillonner le mouvement social, en interdisant la manifestation parisienne du 23 juin.

Cette décision représentait une remise en cause grave d'une liberté fondamentale garantie par la constitution : le droit à manifester.

Les organisations ont toujours affirmé leur volonté de manifester pacifiquement.

Après des discussions serrées avec le Ministre de l'Intérieur, les organisations syndicales et de jeunesse ont obtenu le droit de manifester à Paris le 23 juin, sur un parcours proposé par le Ministre de l'Intérieur, ainsi que l'autorisation de manifester le 28 juin, selon des modalités à discuter avec la Préfecture.

Les organisations syndicales et de jeunesse ne se laisseront pas détourner du cœur du problème qu'est le projet de loi travail.

Un projet de loi largement rejeté par une majorité de français, sondage après sondage, mobilisation après mobilisation.

Un projet de loi visant le dumping social, rejeté par la majorité des organisations représentatives du pays et imposé aux forceps aux parlementaires par le 49/3 et la menace de l'utiliser de nouveau.

Les organisations syndicales et de jeunesse appellent les salarié-es, les jeunes, les privé-es d'emploi et les retraité-es à participer à la votation.

Les organisations syndicales et de jeunesse affirment, depuis le début, leur disponibilité pour faire des propositions concrètes, porteuses de progrès social et de nouveaux droits.

Le Président Hollande n'a toujours pas répondu à notre lettre commune adressée le 20 mai dernier.

Le Président Hollande n'a d'autre issue, pour sortir de cette impasse, que de réunir les organisations syndicales et de jeunesse très rapidement.

Les organisations syndicales et de jeunesse appellent les salarié-es, jeunes, privé-es d'emploi et les retraité-es à participer massivement aux manifestations des 23 et 28 juin.

Montrouil, le 22 juin 2016

Le Gouvernement avait franchi un nouveau cap dans sa volonté de bâillonner le mouvement social, en interdisant la manifestation parisienne du 23 juin.

Cette décision représentait une remise en cause grave d'une liberté fondamentale garantie par la constitution : le droit à manifester.

Les organisations ont toujours affirmé leur volonté de manifester pacifiquement.

Après des discussions serrées avec le Ministre de l'Intérieur, les organisations syndicales et de jeunesse ont obtenu le droit de manifester à Paris le 23 juin, sur un parcours proposé par le Ministre de l'Intérieur, ainsi que l'autorisation de manifester le 28 juin, selon des modalités à discuter avec la Préfecture.

Les organisations syndicales et de jeunesse ne se laisseront pas détourner du cœur du problème qu'est le projet de loi travail.

Un projet de loi largement rejeté par une majorité de français, sondage après sondage, mobilisation après mobilisation.

Un projet de loi visant le dumping social, rejeté par la majorité des organisations représentatives du pays et imposé aux forceps aux parlementaires par le 49/3 et la menace de l'utiliser de nouveau.

Les organisations syndicales et de jeunesse appellent les salarié-es, les jeunes, les privé-es d'emploi et les retraité-es à participer à la votation.

Les organisations syndicales et de jeunesse affirment, depuis le début, leur disponibilité pour faire des propositions concrètes, porteuses de progrès social et de nouveaux droits.

Le Président Hollande n'a toujours pas répondu à notre lettre commune adressée le 20 mai dernier.

Le Président Hollande n'a d'autre issue, pour sortir de cette impasse, que de réunir les organisations syndicales et de jeunesse très rapidement.

Les organisations syndicales et de jeunesse appellent les salarié-es, jeunes, privé-es d'emploi et les retraité-es à participer massivement aux manifestations des 23 et 28 juin.

Montreuil, le 22 juin 2016

- Emplacement : PRESSE > Communiqués >

- Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/Loi-travail-Les-organisations-obtiennent-le-respect-du-droit-de-manifester>